

DEPARTEMENT DE L'ISERE
VILLE DE ST LAURENT DU PONT



**RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES
SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Rédigé par les Services municipaux en application de l'article 73 de la loi n°95-101
du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995



Station de pompage de la Guillotière

SOMMAIRE

I - PREAMBULE

II- LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

A- LES FAITS MARQUANTS EN 2025 ET LES ENJEUX EN 2026

B- LES INDICATEURS TECHNIQUES

- 1-Les ressources en eau potable**
- 2-Le réseau**
- 3-La production de l'eau potable**

C-LES INDICATEURS FINANCIERS

- 1-La facture d'eau**
- 2-La tarification**

III - LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A- LES FAITS MARQUANTS EN 2025 ET LES ENJEUX EN 2026

B-PRESENTATION DU SERVICE ET DU RESEAU

- 1-Le service d'assainissement**
- 2-Le réseau d'assainissement**
- 3-Les stations d'épuration**

C-LES INDICATEURS FINANCIERS

IV-LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

V-ANNEXES

I- PREAMBULE

Le présent document a un objectif **d'information des usagers**, et plus largement du public sur les modalités de gestion des services de l'eau et de l'assainissement.

Il est établi par le Maire dans le cadre des articles L.2224-5 et D.2224-1 à 5 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif au rapport précité.

Ce rapport regroupe l'ensemble des indicateurs techniques et financiers de chacun des Services ainsi que les données relatives à la qualité de l'eau distribuée conformément au décret du 6 mai 1995

La distribution de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées constituent des services publics à la charge des Communes.

Les services qu'elles gèrent à ce titre ont un caractère industriel et commercial et leur financement doit être assuré par l'utilisateur.

La Commune de SAINT LAURENT DU PONT a choisi de gérer en direct cette compétence suivant le principe de la régie simple.

Depuis le 1^{er} janvier 1992, la Commune de SAINT LAURENT DU PONT applique le nouveau plan comptable M49 à la gestion des services de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget comprend :

- le remboursement des emprunts et des intérêts bancaires
- les frais d'exploitation et d'administration des services
- les coûts de maintenance et de réparation
- l'amortissement technique des installations afin d'en permettre le renouvellement lorsque progressivement elles deviendront obsolètes avec le temps
- les dépenses d'investissement.

La Gestion Administrative et Technique du Service

- Secrétariat, comptabilité et relations extérieures, tâches essentiellement réalisées par les personnels administratifs et techniques de la mairie

La facturation du service nécessite :

- l'évaluation des quantités consommées grâce au relevé des compteurs individuels
- la facturation proprement dite : reports, calculs, mise en forme, envoi...

- Le recouvrement :

Les éventuelles relances et mises en demeure sont effectuées par le receveur municipal.

La facturation des travaux exécutés en régie pour le compte des particuliers, et dont les éléments sont fournis par les responsables techniques, figure également en section de fonctionnement du service.

- Moyens

- Le personnel dans sa quasi- totalité participe toujours à une ou plusieurs tâches de gestion administrative et technique. L'objectif est de fournir à tous les abonnés un service public de qualité et d'entretenir un patrimoine important.
- Les véhicules sont utilisés pour l'entretien, le suivi du réseau et les tournées de relevé des compteurs
- Les bâtiments sont ceux de la mairie et des services techniques

Le service public de l'eau

Ce service assure la distribution de l'eau de la ville de St Laurent du Pont et dessert une partie des communes voisines de Miribel Les Echelles, St Joseph de Rivière, Entre Deux-Guiers.

Le service public de l'assainissement collectif

Ce service assure la collecte et le transport des eaux usées et d'une partie des eaux pluviales de la commune ainsi que leur traitement.

Ce service nécessite outre l'entretien du réseau d'assainissement, l'exploitation et la maintenance de 7 postes de relevage des eaux usées et de 2 stations d'épuration des eaux usées (6500 et 200 équivalent habitants).

Le service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

La commune a passé une convention avec la Communauté de Commune du Mont Beauvoir en 2007 pour le contrôle des installations concernées.

En mars 2014 suite à la fusion des Communauté de Communes Chartreuse Guiers et de celle du Mont Beauvoir la compétence SPANC a été transférée à la Communauté de Commune Chartreuse Guiers (devenue Communauté de Communes Cœur de Chartreuse).

II- LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Les principales missions du service sont :

- Approvisionner en quantité suffisante et en qualité l'ensemble des abonnés.
- Répondre aux questions des usagers par un accueil et une écoute personnalisée.
- Assurer une qualité de l'eau distribuée irréprochable et améliorer en permanence le réseau et les installations par le biais d'un système de télésurveillance performant.
- Entretien et gérer le renouvellement périodique de plus de 2350 compteurs conformément à l'arrêté du 6 mars 2007.
- Assurer la facturation des services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif des abonnés.

Pour cela, le service de l'Eau mobilise la compétence de 5 agents répartis sur les pôles administratifs et techniques.

Leur objectif est de fournir à tous les abonnés un service public de qualité, d'entretenir un patrimoine important.

A- LES FAITS MARQUANTS EN 2025 ET LES ENJEUX 2026

D'une manière générale l'année 2025 aura été marquée par :

- Changement d'au moins 80 compteurs de plus de 15 ans
- Extension de la conduite de distribution chemin de Piquetière

Les enjeux 2026

L'année 2026 sera marquée par :

- Changement d'au moins 80 compteurs de plus de 15 ans
- Remplacement des systèmes de télésurveillance devenue obsolète par l'arrêt de la 3g
- Arrêt du surpresseur de ht Provenche remplacé par la mise en place de pompe d'adduction de Piquetière

B-LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 Les ressources en eau potable

La station de pompage de la Guillotière

(Arrêté déclaratif d'utilité publique n°001062 du 10 février 2000)

Il s'agit de 2 forages d'exploitation distants de 40 mètres environ situés à l'ouest de Saint Laurent du Pont, équipés chacun d'une pompe de 70 m³/h.

L'eau est prélevée à 25 mètres de profondeur dans des alluvions de graviers et de sables. Une épaisseur d'une dizaine de mètres à dominante argileuse en surface assure la protection sanitaire de l'aquifère.

L'eau est de bonne qualité chimique et bactériologique mais un traitement aux UV a été installé pour chaque puits en 2009 afin d'assurer une meilleure qualité bactériologique de l'eau potable.

Ce point d'eau dessert l'ensemble des réseaux du bourg, le réseau du Vernay ainsi qu'une partie de la zone industrielle Chartreuse Guiers.

La production journalière de la Guillotière est de l'ordre de 1100 m³/jour environ.

Les sources du Cotterg

(Arrêté déclaratif publique n°001015 du 10 février 2000)

Il s'agit d'un groupe de 4 captages situés de part et d'autre d'un grand vallon drainé par le ruisseau du Guinard aux lieu-dit Pré Chevalier et Château Feuillet.

Le débit d'étiage de l'ensemble des captages est de l'ordre de 50l/mn.

Ces sources subissent en permanence un traitement au chlore liquide ainsi qu'une filtration au niveau du réservoir de 200 m³ de Château Feuillet.

Elles desservent 14 abonnés du hameau des Raviers et du Château et fournissent 30m³/jour au réseau du bourg.

Les sources de Chevassus (arrêté déclaratif publique n°2011144-0061 du 24 /05 2011)

Il s'agit de 2 captages en galerie situés au hameau de la Touvière.

L'eau qui circule dans les matériaux filtrants est de bonne qualité bactériologique mais un traitement aux UV a été installé afin d'assurer une meilleure qualité bactériologique. Le débit d'étiage de ces captages est de l'ordre de 227 l/mn.

Ces sources transitent par une bâche de pompage à la Touvière et desservent le secteur des Provenches, des Reys, des Bourdoires, de Piquetière et les ciments Vicat par l'intermédiaire du réservoir des Haut Provenches, soit une production de 150 m³/jours environ.

Les installations de transport et de stockage

Les réservoirs

Le service des eaux gère 7 réservoirs
d'une capacité de stockage de 2600 m³ :

Les Provenches : 2x 500 m³

Le Mollard : 500 m³

Château Feuillet : 200 m³

Le Néplier : 200 m³

Le Vernay : 200 m³

Les Haut Provenches : 200 m³

Piquetière : 300 m³

Une station de pompage d'exhaure

La Guillotière : 2 pompes de 70 m³/h

Quatre stations de pompage de reprise

Le Néplier : 2 pompes de 23m³/h à 185m de HMT

La Touvière : 2 pompes de 18 m³/h à 120m de HMT + 1 pompe de surpression du réseau guillotière(renfort) 20 m³/h

La Jallaz : 2 pompes de 22m³/h à 30m de HMT

Les Bourdoires : 2 pompes de 8m³/h à 145 m de HMT

2 Le réseau

Le linéaire de réseau est de 85 km environ

En 2022, le nombre d'abonnés desservis par kilomètre de réseau est : 28 abonnés/km.

Le réseau comporte 198 poteaux incendie.

En ce qui concerne les matériaux, la fonte demeure de loin le matériau le plus répandu (68.5% des canalisations).

Matériaux	Linéaire 2025 (km)	%
Fonte	58.5	69%
Amiante Ciment	13.9	16%
Polyéthylène	8	9.5%
PVC	4.6	5.5%
TOTAL	85	100%

Les branchements en plomb

	2022	2023	2024	2025
Nombre de branchement publics restants	11	11	11	11

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Le service de L'Eau gère ses plans de réseau au moyen du logiciel Autocad dont les informations sont mises à jour régulièrement tout au long de l'année. Les plans couvrent 100% du linéaire du réseau. Selon les critères de l'annexe II de l'arrêté du 2 mai 2007 sur les indicateurs de performance, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de : **100/120**.

Cet indice, dont le maximum est de 120, prend en compte l'existence d'une cartographie des réseaux, sa mise à jour périodique, la qualité des renseignements relatifs aux canalisations et ouvrages (réservoirs, surpresseurs, purges, appareils hydrauliques...), la localisation et l'identification des interventions de maintenance (réparation, renouvellement, etc) et l'existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des réseaux.

3 Production de l'eau potable

L'ensemble de la production d'eau potable correspond à 595688 m3 pour l'année 2025.

La vente d'eau est de 241746 m3 pour l'année 2025, à laquelle il faut rajouter 16402 m3 de vente en gros Le volume mis en distribution s'élève à 258148 m3. Le rendement du réseau est de 43.4 %. Le rendement d'un réseau permet d'indiquer la fiabilité d'un réseau et de quantifier les pertes d'eau.

Evolution des consommations et rendement réseaux

	2025	2024	2023	2022	2021
Production d'eau	595688	403261	383097	434688	520961
Volume mis en distribution	258148	232462	266096	278635	298800
Rendement en %	43.4	57.6	69,5	64.1	57.4

Indice de pertes linéaires

Le volume perdu s'élève à 337540 m3 pour 85 kilomètres de réseau soit 10.9: m3/km/jour.

Indice linéaire de consommation

258148m3 mis en distribution pour 85 kilomètres de réseau correspond à 8.32 m3/j/km.

Le contrôle de la qualité réglementaire ou sanitaire

La qualité de l'eau distribuée peut s'apprécier, d'une part au regard de prélèvements et analyses réalisées, d'autre part au regard des plaintes formulées par les usagers.

Le contrôle sanitaire est assuré par l'ARS (Agence Régionale de Santé Rhône Alpes), qui confie les analyses au laboratoire d'analyse des eaux : CARSO situé à Lyon.

Le contrôle des eaux distribuées a pour but de surveiller la qualité de l'eau jusqu'aux robinets des consommateurs.

Les 31 prélèvements effectués en 2024 donnent un taux de conformité de 100% pour les paramètres physico-chimiques et de 93.5% pour les paramètres bactériologiques.

Indicateurs paramètres physico-chimiques

Année	Nombres de prélèvements	Nombres de prélèvement conformes	Taux de conformité
2025	31	31	100%

Indicateurs paramètres bactériologiques

Année	Nombres de prélèvements	Nombres de prélèvement conformes	Taux de conformité
2025	29	29	100%

L'agence Régionale de Santé Rhône Alpes élabore chaque année un document de synthèse du contrôle réglementaire consultable en mairie et consultable en annexe au présent rapport.

Continuité du service

Pour pallier aux différents incidents sur le réseau d'eau potable, un service d'astreinte est disponible le week-end du vendredi 16h00 au lundi matin 8h00, ainsi que les jours de semaine de 17h00 au lendemain 8h00.

C-LES INDICATEURS FINANCIERS

1 La facture d'eau

La facture d'eau comprend :

La dépense correspondant à la consommation d'eau potable et au rejet des eaux usées dans le réseau d'assainissement collectif le cas échéant.

Les taxes et redevances des organismes publics qui sont prélevées par la collectivité et reversées intégralement à l'Agence de l'Eau avec des changements suite à la réforme des redevances à partir du 1^{er} janvier 2025 (Redevances pour la consommation d'eau potable, préservation des ressources et performance des réseaux) et à l'Etat (TVA). Un tarif unitaire est appliqué à votre volume de consommation d'eau.

Les taxes et les redevances des organismes publics servent à financer les investissements des collectivités locales pour les actions en lien avec la protection des ressources en eau, la lutte contre le gaspillage ou le renforcement ou l'extension des réseaux d'eau.

2 La tarification

a. Le type et les modalités de tarification

Le service de l'eau de St Laurent du Pont pratique un tarif binôme qui est composé :

- D'une part fixe qui correspond aux charges fixes du Service en fonction du type d'abonnement (établi en fonction du diamètre du compteur utilisé par l'abonné).
- De la part variable (consommation) calculée en fonction des volumes d'eau consommés par l'abonné et du prix unitaire d'un mètre cube d'eau.

b. Les modalités d'évolution et de révision

Les tarifs sont révisés chaque année civile par délibération du Conseil Municipal.

c. La part fixe (abonnement)

Le prix appliqué en 2025 (compteur de 15mm) est de : 50 Euros HT.

d) La part variable (consommation)

Le prix appliqué en 2025 par m3 est de 1.35 Euros HT.

e) Redevance prélèvement de la ressource en eau

Le taux de cette redevance est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau.
Pour l'année 2025 il est de 0.056 Euros HT/m3.

f) Redevance sur consommation d'eau potable

Le taux de cette redevance est fixé chaque année (depuis le 01/01/25) par l'Agence de l'Eau.
Pour l'année 2025 il est de 0.43 Euros HT/m3.

f) Performance des réseaux d'eau potable

Le taux de cette redevance est fixé chaque année (depuis le 01/01/25) par l'Agence de l'Eau.
Pour l'année 2025 il est de 0.01 Euros HT/m3.

Prix moyen d'un m3 d'eau

Les prix indiqués ci-dessous sont calculés sur la base d'une consommation annuelle de 120 m3 et de 12 mois d'abonnement pour un branchement de 15mm de diamètre, conformément aux références nationales taxes et redevances incluses.

Facture suivant tarification 2025

	H.T (€)	T.V.A 5,5%	T.T.C (€)
Part fixe eau	50.00	2.75	52.75
Eau 120m3 X 1.35 €	162.00	8.91	170.91
Redevance pour le prélèvement de la ressource en eau 120m3 x 0.056 €	6.72	0.37	7.09
Redevance conso. Eau potable 120m3 x 0.43 €	51.60	2.84	54.44
Redevance perform. reseaux Eau potable 120m3 x 0.01 €	1.20	0.07	1.27
TOTAL	271.52	14.94	286.46

Le prix est de 0.00355 euros T.T.C le m3 d'eau pour 120 m3 consommés (hors abonnement)
Sur une facture de 120m3, 80 % dépend de la consommation d'eau.
Le minimum réglementaire est 70% depuis le 1^{er} juillet 2010.

Les indicateurs de performance pour l'année 2025

	2022	2023	2024	2025
Estimation du nombre d'habitants desservis :	5300	5300	5300	5300
Volumes prélevés	434688	383097	403261	
Nombre d'abonnements	2315	2315	2315	

Les indicateurs financiers

EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU ET DES TAXES DEPUIS 2023 **en euros**

ANNEE	2023		2024		2025	
RUBRIQUE	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C
PRIME FIXE	50.00	52.75	50.00	52.75	50.00	52.75
EAU/M3	1.35	1.424	1.35	1.424	1.35	1.424
*APRE	0.056	0.059	0.056	0.059	0.056	0.059
*PERFE					0.01	0.011
*RCONS					0.43	0.45
*RPE	0.28	0.295	0.28	0.295		

T.V.A au taux de 5.5% -APRE : Redevance Prélèvement Ressources en Eau RPE : Redevance Pollution Eau (fin 2024) PERFE : Performance réseaux eau potable RCONS : Redev. Conso eau

Les résultats financiers en 2025

	2022	2023	2024	2025
Produit de fonctionnement	938 545.94	989 159.36	963 516.53	1 029 395.16
Charge de fonctionnement	946 040.62	984 213.82	986 153.60	980 834.17
Recette d'investissement	279 299.26	433 807 .10	205 945.64	192 324.35
Dépenses d'investissement	399 201.03	191 709.62	348 341.22	295 235.14
TOTAL Recettes + reports	1 394 361.28	1 471 586.09	1 465 124.82	1 348 349.51
TOTAL Dépenses + reports	1 345 241.65	1 175 923.44	1 334 494.82	1 276 069.31
Résultat annuel	49 119.63	295 662.65	130 630.00	72 280.20

EVOLUTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU PRIX DE L'EAU

ANNEE	2022	2023	2024	2025
EXPLOITATION				
DEPENSES	946 040.62	984 213.82	986 153.60	980 834.17
RECETTES	979 314.92	1 021 933.66	1 001 236.37	1 040 477.93
EXCEDENT	33 274.30	37 719.84	15 082.77	59 643.76
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	403 781.76	198 709.62	388 028.62	352 897.14
RECETTES	415 046.36	469 652.43	483 888.45	397 871.58
EXCEDENT/DEFICIT	11 264.60	270 942.81	95 859.83	44 974.44
EXCEDENT GLOBAL	44 538.90	308 662.65	110 942.60	104 618.20

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS(Tableau joint en annexe)

III- LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A-LES FAITS MARQUANTS EN 2025 ET LES ENJEUX EN 2026

L'année 2025 aura été marquée par :

- les travaux permettant de supprimer des eaux claires permanentes du trop-plein du ruisseau des Martins
- le renouvellement des pompes du PR de côte Villette

Les enjeux 2026

- Remplacement d système d'évacuation des boues pâteuse du local centrifugeuse
- Création d'un piège à gravier à l'entrée de la STEP dont la mise en place est prévue au deuxième semestre 2026

B- PRESENTATION DU SERVICE ET DU RESEAU

1 Le service public de l'assainissement

Le service de l'assainissement de la commune de Saint Laurent du Pont a pour mission la surveillance, l'entretien et le renouvellement du réseau d'assainissement collectif et le contrôle de l'assainissement non collectif.

Il assure également la surveillance, l'exploitation et la maintenance de 2 stations d'épuration et de 7 postes de relevage des eaux usées présents sur la ville.

Actuellement, le service de l'assainissement non collectif est exploité en régie directe par le Service de l'Assainissement sans faire l'objet d'un service spécifique

Le contrôle des installations est réalisé par un technicien de la Communauté de Commune cœur de chartreuse

Le contrôle porte sur :

- Le contrôle de la conception et de la réalisation des installations neuves.
- Le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

2 Le réseau d'assainissement collectif

La ville de St Laurent du Pont est desservie par un réseau de collecte majoritairement unitaire (c'est-à-dire récupérant les eaux usées et les eaux pluviales dans un même ouvrage) dont la construction remonte aux années 1970.

L'ensemble des eaux usées et pluviales est collecté dans un réseau unique puis acheminé vers la station d'épuration communale située au hameau du Grenat au nord de la commune. Seuls certains secteurs sont en réseau séparatif (Av Grande Chartreuse, Av Général de Gaulle, rue Paul Bert, rue Charles Berty, La Guillotière, Les Côtes de Villette, quelques lotissements ...).

A noter que le réseau ne comporte pas d'effluents d'origine industrielle.

En complément de ce réseau, on recense également une structure d'assainissement récente en séparatif, située au nord-ouest sur les coteaux de Villette, qui collecte les hameaux des Tuileries, des Terpends, des Côtes et récemment du Néplier et des Millières.

Le traitement des effluents de ce secteur est assuré par une station d'épuration par lagunage naturel d'une capacité de 200 EH.

Compte tenu de la topographie relativement plane de certains secteurs de la commune, la création des réseaux desservant quelques hameaux d'habitations a requis la mise en place de **sept postes de relèvement des eaux usées**. En 1995, les eaux usées de la zone industrielle Chartreuse Guiers ont été raccordées à la station d'épuration communale par l'intermédiaire d'une station de refoulement.

Les diamètres de **canalisation**, qui sont essentiellement en amiante ciment, ou en PVC pour les tranches les plus récentes, sont compris entre Ø125 et Ø800 mm. On recense également des portions de réseau présentant des sections ovoïdes de 1000mm de hauteur.

En ce qui concerne **les réseaux pluviaux**, les diamètres sont variables et compris entre Ø200 et Ø1200 mm pour les plus importants.

Quant aux **conduites de refoulement** elles sont en fonte ou en polyéthylène.

Les déversoirs d'orage

On recense 13 déversoirs d'orage sur tout le réseau d'assainissement. Ces déversoirs sont situés en aval d'une antenne unitaire, et permettent par temps de pluie, de limiter les débits transités dans les canalisations aval du réseau, et donc d'écarter les volumes collectés et traités à la station d'épuration du Grenat.

A l'instar des collecteurs pluviaux, les trop -pleins des déversoirs d'orage sont dirigées vers des cours d'eau au débit permanent.

Tableau de l'état quantitatif des linéaires et des ouvrages recensés sur le réseau.

Désignation des ouvrages	Quantitatif estimé
Regard de visite eaux usées (séparatif+unitaire)	750
Déversoirs d'orage	13
Réseau d'eau usée strict (séparatif)	9 786 ml
Réseau d'eau usée unitaire	22 538 ml
Total réseau de collecte	30 600 ml
Réseau de refoulement	1 333 ml
Nombre de poste de refoulement	6
Réseau pluviale (séparatif)	4 442 ml
Regard de visite eaux pluviales	139
Avaloirs de collecte des eaux de ruissellement	17
Grilles avaloirs	110
Puits perdus	25
Puits perdu surmontés d'une grille de collecte	57

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'assainissement

Le service de l'assainissement gère ses plans au moyen du logiciel Autocad dont les informations sont mises à jour régulièrement tout au long de l'année.

Les plans couvrent 100% du linéaire du réseau.

Selon les critères de l'annexe II de l'arrêté du 2 mai 2007 sur les indicateurs de performance, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de : **80/100**.

Cet indice, dont le maximum est de 100, prend en compte l'existence d'une cartographie des réseaux, sa mise à jour périodique, la qualité des renseignements relatifs aux canalisations et ouvrages (poste de relèvement, déversoirs d'orage, tampon d'égout, etc) la localisation et l'identification des interventions de maintenance (réparation, renouvellement , etc) le dénombrement des branchements pour chaque tronçon de réseau la localisation et l'identification des interventions de curage de réhabilitation et de renouvellement .L'existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des réseaux. L'existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations.

Le taux de raccordement au réseau d'assainissement

Le nombre d'abonnés raccordés au réseau d'assainissement est de 1996 sur un total de 2100 abonnés sur le réseau d'eau sur la commune. Soit un taux de raccordement à l'assainissement de 95%.

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

La commune de St Laurent du Pont a fait réaliser en 2010 une étude sur le réseau d'assainissement et plus particulièrement sur les points de rejets dans le milieu naturel.

Cette étude a permis d'évaluer la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet et a permis d'identifier le moment et l'importance du déversement.

Le rapport permet d'évaluer l'impact des rejets sur le milieu récepteur et préconise des mesures d'amélioration du système d'assainissement.

De plus la commune a investi dans un pluviomètre électronique qui permet d'assurer un meilleur suivi de la pluviométrie et d'améliorer le fonctionnement du système d'assainissement et des principaux déversoirs d'orage.

3 La station d'épuration des eaux usées



La station d'épuration des Grenats permet le traitement des eaux usées d'une grande partie de St Laurent du Pont et des eaux usées de la ZI Chartreuse Guiers. Cette station, construite en 1977, dispose d'une capacité de traitement de :

- 1600m³/j (avec un débit de référence de 140 m³/h)
- 351 kg DBO₅/jour, soit 5850 équivalents habitants.

Un dégrilleur automatique en entrée de station permet dans un premier temps d'éliminer tous les éléments grossiers et flottants. Le traitement primaire est constitué d'un tamis à maille fine (750 microns) qui remplace le déshuileur, et le dessableur. L'acquisition d'un piège à graviers est en cours. Le traitement secondaire, à savoir l'épuration biologique de la pollution dissoute comprend :

- D'un bassin d'aération de 1000m³
- Un nouveau clarificateur circulaire de 450 m³, qui remplace le précédent.

L'épuration par boues activées consiste à mettre en contact les eaux usées avec un mélange riche en bactéries par brassage pour dégrader la matière organique en suspension ou dissoute.

L'aération générée par la turbine permet de développer l'activité des bactéries et la dégradation de ces matières.

Charge en pollution collectée

Le tableau suivant illustre les charges volumiques de pollution traitées par la station d'épuration communale converties en nombre d'équivalent habitants.

Tableau 1 – Charges polluantes traitées par la station d'épuration (12 bilans par an)

	2023		2024		2025	
Paramètre	Charge entrante	Nombre d'équivalent-habitants correspondant	Charge entrante	Nombre d'équivalent-habitants correspondant	Charge entrante	Nombre d'équivalent-habitants correspondant
Volume (m³/j)	1530	10200	1851	12340	1319	8793
DCO (kg/j)	314.53	2616	346	2890	363	3025
DBO₅ (kg/j)	112.13	1868	125	2086	118	1966
DCO/DBO₅	2.80		3		3.07	
MES (Kg/j)	112	1244	166	1842	199	2211
PT (kg/j)	3.9	975	3.03	757	3.73	933
NK (kg/j)	41.25		27.46		36.88	
NO ₃ - (kg/j)	4.02		7.74		1.69	
NO ₂ (kg/j)	0.292		0.217		0.14	
NH ₄ ⁺ (kg/j)	39.45		24.74		33.77	

Conformité du rejet en fonction des valeurs limites de rejet fixées par arrêté préfectoral, en rendement épuratoire (%) et en concentration (mg/l)

ANNEE	DBO5 en mg/l	DBO5 en rendement %	DCO en mg/l	DCO en rendement %	MEST en mg/l	MEST en rendement %	PT en mg/l	PT en rendement %
2022	4.22	95.21	22.02	92.41	8.41	90.2	1.97	63.97
2023	1.675	97.36	25.83	87.41	3.89	95.08	0.95	77
2024	2.63	93.79	18.58	89.83	4.57	91.36	0.73	45.54
2025	2.33	95.7	13.7	93.85	4.38	95.5	1.49	43.6
Valeurs limites de rejet	25	85	125	75	35	90	2	80

Volumes traités à la station

2024			2025		
Volume moyen (m3/jour)	Volume minimum (m3/jour)	Volume maximum (m3/jour)	Volume moyen (m3/jour)	Volume minimum (m3/jour)	Volume maximum (m3/jour)
1851	428	3699	1319	581	3315

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Les boues d'épuration sont les principaux déchets produits à l'issue du traitement des eaux usées. Ces sédiments résiduels sont surtout constitués de bactéries mortes et de matière organique minéralisée.

Ces boues se présentent sous forme liquide, elles sont déshydratées par la centrifugeuse intercommunale de du SIVG.

L'ex unité de compostage intercommunale n'est plus en activité depuis janvier 2021.

La nouvelle destination des boues déshydratées est : SAS COMPOSTIERE DE MONTREMOND, localisée sur la commune de SAINT BARTHELEMY.

Production de boue

ANNEE	VOLUME (en M3)	SICCITE	kg de matière sèche
2023	2658	16.93	45007
2024	2415	18.98	45842
2025	2411	18.06	43551

La station d'épuration par lagunage naturel des Côtes de Vilette

Cette station a été mise en service en août 1998 pour une capacité de traitement de 200 équivalents habitants.

La population raccordée actuellement est de 190 habitants environ

La charge polluante est de 11 kg de DBO5/jour

La charge Hydraulique est 28 m3/jour

Le lagunage est constitué d'un piège à boue dégraisseur et de 3 lagunes.

C-LES INDICATEURS FINANCIERS

Tarification du Service

Facture de 120 m3 suivant tarification 2025 en euros

	H.T €	T.V.A 10%	T.T.C €
Prime fixe assainissement	58.00	5.80	63.80
Redevance assainissement 120 x 1.45	174.00	17.40	191.40
Perform système asst collectif (0.01€ HT/m3)	1.20	0.12	1.32
TOTAL	233.20	23.32	256.52

Sur une facture de 120m3 d'eau, le m3 d'assainissement est de 1,595 Euros T.T.C

Au total, pour une consommation de 120m3 d'eau, hors abonnement, pour la distribution et l'assainissement, le litre d'eau est de 0.00355 euros TTC

Evolution du prix de l'assainissement et des taxes depuis 2023 en euros

ANNEE	2023		2024		2025	
RUBRIQUE	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
PRIME FIXE	58.00	63.80	58.00	63.80	58.00	63.80
ASSAINISSEMENT	1.45	1.595	1.45	1.595	1.45	1.595
AGENCE EAU RMRC*	0.16	0.176	0.16	0.176		
AGENCE EAU PERFORMA*					0.01	0.011

*RMRC : Redevance Modernisation réseaux Collecte (fin 2024) *PERFORMA : perform. Système asst collectif (Depuis le 01/01/25)

Les résultats financiers en 2025

	2022	2023	2024	2025
Produit de fonctionnement	510 628.36	508 602.68	540 880.53	527 972.20
Charge de fonctionnement	477 858.20	477 526.14	508 544.49	456 332.28
Recette d'investissement	664 769.34	182 667.57	1 122 254.75	197 472.57
Dépenses d'investissement	1 106 449.58	193 557.39	988 400.70	183 720.84
TOTAL Recettes + reports	1 581.753.44	768 353.67	1 721 085.28	818 771.24
TOTAL Dépenses + reports	1 584 307.78	750 721.29	1 587 472.77	640 053.12
Résultat annuel	- 2554.34	17 632.38	133 612.51	178 718.12

EVOLUTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT

ANNEE RUBRIQUE	2022	2023	2024	2025
EXPLOITATION				
Dépenses	477 858.20	477 526.14	508 544.49	456 332.28
Recettes	554 941.62	585 686.10	598 830.53	577 972.20
Excédent	77 083.42	180 358.38	90 286.04	121 639.92
INVESTISSEMENT				
Dépenses	1 138 939.65	284 795.15	1 120 673.28	199 761.84
Recettes	1 201 137.82	356 993.57	1 205 988.75	336 756.04
Excédent	62 198.17	72 198.42	85 315.47	136 994.20
Excédent global	139 281.59	180 358.38	175 601.51	258 634.12

ETAT DE L'ENDETTEMENT PLURIANNUEL

(Tableau joint en annexe)

V- SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Depuis la loi sur l'eau de 1992, le contrôle de ces installations est devenu **un service public obligatoire**. C'est la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse qui dispose et exerce cette compétence pour le compte de la Commune.

V-ANNEXES

- 1 - Plan du réseau communal d'alimentation en eau potable
- 2 - Schéma hydraulique de fonctionnement du réseau d'eau potable principal
- 3 - Schéma hydraulique de fonctionnement du réseau d'eau de la Touvière
- 4 - Analyses : calendrier des prélèvements
- 5 - Fiches de qualité de l'Agence Régionale de Santé
- 6 - Extrait du registre des délibérations municipales des budgets de l'eau et de l'assainissement.
- 7- Plan de situation du réseau assainissement.

CONTACT :

Services Administratifs et financier

Mairie
1, rue Pasteur
38380-Laurent du Pont

Tél : 04-76-06-20-00
Fax : 04-76-55-12-30

Services Techniques

421, Av Victor Hugo
38380-Saint Laurent du Pont

Tél : 04-76-55-40-50
Fax : 04-76-06-43-46